

La Roue Libre de Thau

Compte-rendu de l'assemblée générale 3 février 2018

Maison de la vie associative - 14 h - 17 h

Participant.e.s	
- Paul Autran	- Maëlic Philippot
- Jeanne-Marie Beaufreton	- Daniel Rigaud
- Jacques Anterrieu	- Monique Rio
- Véronique Bourrat	- André Rispoli
- Françoise Coursin	- Sylvie Rispoli
- Marie Alix Dupont	- Pascal Saintin
- Marie Paule Henri	- Lina Saliou
- Cathy Judell-Dufour	- Stéphane Thiers
- Françoise Lely	- Laure Tougard
- Elisabeth Morard	- Madeleine Verger
- Fred Passicot	- Jeanne Vicente
- Brigitte Pelerein	
Excusé.e.s	
- Arnaud Bory	- Krika Leroy
- Daniel Burette	- Guillaume Sciamia
- Merie Combes	- Jean Pierre Van Vooren
- Nicolas Hanuise	- Barbara Zurawska

Ordre du jour

1. Rapport d'activité
2. Rapport financier
3. Perspectives 2018
4. Renouvellement des instances
5. Actualités : congrès de la FUB, recours gracieux zone 30
6. Synthèse des décisions et suites à donner

Un rapide tour de table permet à chacun de se présenter rapidement.

Paul et Véro animent l'assemblée générale. Après le rapport d'activité et le rapport financier, le travail sur les perspectives 2018 se fait au sein de deux groupes de travail.

1. Rapport d'activité

Daniel (secrétaire) présente le rapport d'activité disponible dans le [numéro 3 de la Gazette de la Roue libre de Thau \(lire ici\)](#) qui titre sur « 2017 une **année à succès** pour la Roue libre de Thau : Convergence Vic à vélo, zone 30 dans le centre de Sète, pose d'arceaux vélo... »

L'année 2017 a vu une **croissance du nombre d'adhérents** (90 en 2017, pour 70 en 2016, et 50 en 2015). Cette croissance tient beaucoup à la régularité de nos activités les premiers week-ends du mois : **vélorutions** (dont le tracé est désormais fixe) et **atelier d'auto-réparation** le samedi, **balades** mensuelles le dimanche (possibilité d'agrandir le rayon des balades en organisant le transport des vélos avec des voitures).

L'association a élaboré son document référentiel « [pour un bassin de Thau cyclable \(lire ici\)](#) », document qui mériterait d'être repris au regard des évolutions positives de 2017, comme la mise en zone trente du centre-ville de Sète.

La **Convergence Vic à vélo** du 1er octobre a été un moment fort pour réclamer la continuité cyclable entre Vic et Mireval sur l'Eurovélo 8 la méditerranéenne.

L'association a été présente dans les **forums** : Forum Autrement à Frontignan Plage le 4 juin, journée des associations de Frontignan le 3 septembre, forum des associations de Sète le 10 septembre, journée de l'éco-mobilité de Sète Agglopolo à Balaruc-les-Bains le 16 septembre.

Membre de la FUB, l'association a participé activement à l'opération « Parlons vélo » (interpellation des candidats aux élections législatives) et au « Baromètre des villes cyclables » (Assises de la mobilité). De même, l'association participe à l'expérimentation des éclairages vélos afin d'établir un comparatif.

L'association a développé des **partenariats** avec [Vélocité Grand Montpellier \(voir le site\)](#) (Convergence), l'Union Cycliste Marseillanaise (UCM) avec l'accueil du Tour Thau en juin et l'AF3V pour l'accueil des cyclistes de « Plus belle la voie » randonnée militante pour développer l'euro-méditerranéenne (EV8) en juin.

La **concertation avec l'agglomération** (Sète Agglopolo Méditerranée) s'est traduit pas notre participation à la journée de l'éco-mobilité à Balaruc-les-Bains. Cathy précise que la préparation de la prochaine journée de l'éco-mobilité a intégré les demandes d'évolution souhaitées par la Roue libre.

La Roue libre de Thau a participé à la consultation sur la [ZAC Entrée Est de Sète \(lire ici\)](#) en novembre. Sur les 22 avis réceptionnés, 17...émanent de notre association ! Le rapport de synthèse des observations reprend largement la contribution de la Roue libre.

En revanche, **le dialogue avec la Ville de Sète** n'a guère avancé en 2017, notre contribution à la mise en place de la zone 30 en centre-ville n'a pas été suivie d'effet. Nous attendons toujours d'être associés à la commission circulation qui définit la politique de déplacement dans Sète.

Des points positifs malgré tout : la pose d'arceaux pour les vélos et la mise en place depuis le 22 décembre de la zone 30 dans le coeur de ville de Sète, même si elle n'a pas été accompagnée des doubles-sens cyclables contrairement la loi : « *toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police* » (Article R.110-2).

Lina indique que l'adjoint aux associations de la ville de Sète (Jean-Marie Taillade), présent lors de l'ouverture de la MVA, invite la Roue libre à faire des courriers et des propositions en particulier sur la zone 30. Il est rappelé qu'une carte avec nos propositions concernant la zone 30 a été remise à l'adjoint chargé de la circulation (Sébastien Pacull) lors de la [commission circulation \(lire le compte-rendu\)](#) du 20 juillet 2017. Par ailleurs, plusieurs courriers adressés au Maire de Sète, dont celui concernant [l'application de la loi LAURE à l'occasion des travaux de voirie \(lire ici\)](#) (en date de décembre 2017) sont restés sans réponse à ce jour.

Cathy invite **chacun à envoyer un courrier** à [son conseil de quartier \(voir\)](#), à titre individuel, pour demander sur son quartier des aménagements pour le respect de la zone 30, ralentisseurs, radars pédagogiques, panonceaux pour le double-sens cyclable, etc. Les courriers sont lus pendant les réunions et font généralement l'objet de suites, la Mairie en est informée dans tous les cas. Elle encourage chacun à adresser un courrier à son conseil de quartier.

A l'échelle nationale, 2017 est l'année des **Assises de la mobilité** qui préfigurent une loi d'orientation des mobilités attendue pour le printemps 2018. Dans ce cadre, un plan vélo devrait mettre en place « *une réelle politique en faveur du vélo.* » [Les travaux des Assises \(site ici\)](#) ont mis en évidence que 75 % des déplacements des Français étaient inférieurs à cinq kilomètres et que plus de la moitié des déplacements de moins de trois kilomètres se faisaient en automobile.

2. Rapport financier

Lina (trésorière) présente les comptes de l'association :

Compte de résultat de la Roue libre de Thau au 31 décembre 2017			
Dépenses		Recettes	
Assurance	145,00	Report au 01.01.2017	334,57
Frais de gestion compte bancaire	60,00	Adhésions	642,00
Frais virements bancaires	0,26	Rembt abt Vélocité FUB	8,00
Adhésion FUB	87,00	Don atelier	35,00
Galette des rois	14,93	Autre don	5,00
Matériel atelier réparation	187,90		
Fournitures diverses	47,08		
Total dépenses	542,17	Total recettes	1 024,57
Excédent	482,40		

Les principaux postes de dépense sont constitués de l'assurance, de l'adhésion à la FUB, de l'acquisition du matériel pour l'atelier d'auto-réparation et des frais bancaires.

Pour 2018, les coûts de l'assurance passeront à 216 euros et ceux de l'adhésion à la FUB à 110 euros. La trésorière préconise de garder un fonds de trésorerie de 350 euros pour couvrir ces frais fixes (banque, assurance, adhésion FUB).

L'essentiel des ressources provient des adhésions (5 euros adhésion de base).

Le montant moyen des adhésions est de 6,48 euros.

La situation financière de l'association est saine et lui permet de se développer à travers ses activités et ses projets.

A noter que la sono portative pour animer les vélorutions nous a été offerte par le vendeur du Bon Coin quand il a appris que c'était pour une association de cyclistes !

Par ailleurs, l'association s'est vue confier un tandem utilisable lors des vélorutions.

3. Perspectives 2018

La restitution des deux ateliers permet de préciser les axes et activités de la Roue libre pour l'année en cours.

1. **Vélorution le samedi de 10 h 30 à 12 h** avec désormais un [tracé identique \(le voir\)](#) comprenant quatre arrêts (1) les halles, (2) le môle, (3) les lieux de la transition rue Pierre Sépard : le 51 et la Coop singulière (4) la gare.

- Les arrêts offrent l'occasion de rencontres avec les habitants et permettent la distribution de flyers. Les vélorutions doivent être l'occasion de « faire passer des messages » auprès des piétons (solidarité entre modes actifs), des automobilistes (cohabitation sur la voirie) et des commerçants (il est possible de faire ses courses sans voiture).
- Les vélorutions peuvent également être à thème (vélo santé, vélo paix, vélo économe, vélo respect de la planète...)
- Pour chaque vélorution, un animateur-trice se propose afin de veiller au bon déroulement de la manifestation.
- Chaque participant.e garde son panneau et son fanion afin d'éviter qu'un seul les amène à chaque fois.
- Il est suggéré d'inviter les usagers de trottinette ou de rollers de s'associer aux vélorutions.
- Un **vade-mecum** synthétisant l'organisation des vélorutions sera proposé aux organisateurs. Notamment en matière d'encadrement avec la mise en place d'un guide, d'un serre-file et de deux personnes chargées de bloquer les voitures aux carrefours pour éviter que le cortège soit scindé. Il en va de même au feu de signalisation, si celui-ci passe au rouge en cours de passage du parcours, le cortège ne s'arrête pas et poursuit sa route afin de rester groupé.

2. L'atelier d'auto-réparation de vélos le samedi de 12 h à 13 h place Aristide Briand avec désormais une boîte à outils complète.

- Jusqu'à présent l'atelier recevait des dons des personnes venues se faire aider pour réparer ou entretenir leur vélo, il est décidé de demander une adhésion aux personnes venant à l'atelier.
- Paul est référent animateur de l'atelier d'auto-réparation.
- Pascal se propose pour le seconder.

3. Les balades le premier dimanche du mois.

- Il est décidé que les destinations des balades et les responsables qui les préparent soient programmées 3 mois à l'avance (trois mois glissants).
- Un **vade-mecum** listera les informations à connaître pour l'organisation des balades.
- Il est souhaité qu'un référent animateur soit désigné pour animer cette activité.

4. Le développement de l'association sur les autres communes du bassin de Thau

- La Roue libre de Thau est avant tout composée de Sétois (80 % des adhérents) et de Frontignanais (10 % des adhérents). Les autres communes comptent chacune un ou deux adhérents (Balaruc, Mèze, Vic la Gardiole).
- L'enjeu pour notre association est de se développer sur l'ensemble du bassin de Thau à travers la création de **groupes locaux** de la Roue libre de Thau. Sylvie et André sont partants pour tenter la mise en place d'un groupe local sur Vic-la-Gardiole (en lien avec les Amis Vicois, les adhérents de Frontignan et les cyclistes de Mireval).
- Les balades peuvent être l'occasion de rencontre avec les cyclistes et associations favorables à la transition des autres communes de l'agglomération, comme cela avait été fait à Marseillan en 2015 avec l'animation d'un atelier d'auto-réparation.
- Un autre axe de développement est **l'élargissement à l'ensemble des mobilités actives** en particulier la marche. Une action commune avec le collectif piéton, en cours de constitution sur Sète, pourrait être proposée par exemple une présentation des nouvelles règles du code de la rue (à partir des [fiches d'une voirie pour tous à lire ici](#)). De même, l'interpellation de la commission accessibilité des commune pourrait être envisagée.

4. Renouvellement des instances

Le conseil d'administration 2017 de la Roue libre de Thau reste identique en 2018 hormis les deux changements suivants :

- Lina ne souhaite pas rester trésorière,
- Françoise ne souhaite pas se représenter au conseil d'administration.

Le principe d'une gouvernance collégiale reste d'actualité pour 2018.

Il se traduit par la désignation de **référents animateurs** des activités ou projets.

Les volontaires pour être référent-animateur sont :

Animateur	Activités
Lina et Cathy	aménagements cyclables
Madeleine et Laure	gestion de la trésorerie et des adhésions
Paul et Pascal	atelier d'auto-réparation
Fred, Jeanne et Daniel	organisation des balades
Maëlic	outils informatiques
Daniel et Jeanne-Marie	secrétariat, communication et information
<i>axe transversal</i>	développement sur les autres communes du bassin de Thau

Le développement de l'association, notamment en direction des autres communes de l'agglomération, est considéré comme un axe transversal que chaque membre du CA et chaque animateur se doit prendre en compte.

Véro et Marie-Paule se désignent pour préparer la prochaine vélorution (samedi 3 mars)

Véro et Jeanne-Marie se proposent pour envoyer un message à l'ensemble des adhérents lançant un appel à volontaires pour les rôles d'animateur-référent d'activité ou de projet.

Rappel de la composition du conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

- Véronique BOURRAT, co-présidente
- Paul AUTRAN, co-président
- Madeleine VERGER, trésorière
- Jeanne-Marie BEAUFRETON, co-secrétaire
- Daniel RIGAUD, co-secrétaire
- Cathy JUDELL-DUFOUR (conseils de quartier et conseil de développement)
- Marie-Alix DUPONT (relation aux élus de Sète)
- Fred PASSICOT (suivi de Frontignan)
- Maëlic PHILIPPOT (outils informatiques)
- Lina SALIOU (aménagements)

Appui technique

- Nicolas HANUISE (suivi du site internet et Facebook)
- Laure TOUGARD (suivi comptable)

- Krikra LEROY a fait savoir après l'AG qu'elle ne souhaite plus faire partie du CA.

5. Points d'actualité : Congrès de la FUB et recours gracieux sur la zone 30

Le prochain congrès de la FUB se déroule les **16, 17 et 18 mars 2018 à Lyon**.

Le **18ème Congrès** « Vélo en nombres » se tient le **vendredi 16 mars** et prendra la forme d'ateliers participatifs et de l'annonce des résultats du Baromètre cyclable. Lieu : école normale supérieure place de l'école, 65 allée d'Italie)

L'**assemblée générale**, où il serait bon que la Roue libre de Thau puisse être représentée, se tient le **samedi 17 mars** à l'Université de Lyon (92 rue Pasteur) suivie d'une soirée festive (salle des Rancy, 249, rue de Vendôme).

Le lendemain, dimanche 18 mars : un speed-cycling (présentation rapide des différentes actions et expériences d'associations) suivi d'une balade à vélo et d'un déjeuner pique-nique (fin de l'AG à 13 h).

La FUB prend en charge le déplacement d'une personne par association (sur la base d'un billet SNCF seconde classe).

Pour l'hébergement, une formule de réservation chez l'habitant est possible (par l'Association La Ville à Vélo).

Que la ou les personnes intéressées se manifestent rapidement [voir le site de la FUB](#)

Demande de recours gracieux auprès du Maire de Sète sur l'absence de panneaux signalant les double-sens cyclables dans la zone 30 du centre-ville de Sète ([courrier à lire ici](#)).

Les adhérents valident cette demande de recours gracieux pour demander à la Mairie de se mettre en conformité avec la loi.

L'assemblée générale est levée à 17 h.

6. Synthèse des décisions et suites à donner

Pour le respect zone 30

- envoi par chaque adhérent d'un courrier demandant des aménagements pour le respect de la zone 30 dans son quartier : ralentisseurs, radars pédagogiques, panneaux pour indiquer le double-sens cyclable dans les rues à sens unique...
- rédiger un courrier type

Les vélorutions

- chaque participant garde chez lui son panneau et son fanion
- manque un animateur pour coordonner cette activité
- rédiger un vade-mecum des vélorutions

L'atelier d'auto-réparation

- prévoir de demander l'adhésion des personnes utilisatrices

Les balades

- rédiger un vade-mecum des balades
- manque un animateur pour coordonner cette activité

Le développement de l'association

- susciter des groupes locaux dans les autres communes
- élargir aux autres modes actifs : marche (collectif piéton), rollers, trottinette...

Prochaine réunion mensuelle : 3 mars - 15 h - 17 h à la MVA